

Bioéthique et recherche sur l'embryon humain : une analyse psychosociale des Etats Généraux de la Bioéthique – 14^{ème} CIPS, Bordeaux, France, juillet 2022.

Présenté par Eloïse Vinson (Aix Marseille Université, LPS, Aix-en-Provence, France)

Bioéthique et recherche sur l'embryon humain : une analyse psychosociale des Etats Généraux de la Bioéthique

Eloïse Vinson, Thémis Apostolidis, Lionel Dany

14^{ème} Congrès International de Psychologie Sociale.

13 juillet 2022 - Bordeaux, France.

Contexte

En France, la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines (CSEH) est cadrée par les lois de Bioéthique. Interdites jusqu'en 2013, elles ont été autorisées sous régime dérogatoire jusqu'en 2021 avant d'être autorisées sous régime déclaratif auprès de l'Agence de Biomédecine. Les lois de bioéthique doivent être révisées tous les 7 ans, et cette révision doit être précédée d'Etats Généraux de la Bioéthique (EGB), débats citoyens à l'initiative du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE).

Les questions relatives aux biotechnologies de l'embryon sont un bon exemple de la spécificité de ces débats bioéthiques, qui imprègnent l'espace social et scientifique et qui entrent en interaction avec le paysage moral de la société (Pardo & Calvo, 2008). À ce titre, la Théorie des Représentations Sociales (Moscovici, 1961) constitue un cadre d'analyse heuristique pour étudier les enjeux sociaux et symboliques qui entourent les questions relatives aux biotechnologies de l'embryon à travers les débats qui en ont émergé.

Objectifs et méthode

C'est dans l'objectif d'explorer les prises de positions des participant·e·s aux EGB ainsi que l'inscription de ces enjeux éthiques dans un contexte de construction et de référence à des normes sociales et morales, que nous avons réalisé une analyse de contenu thématique sur 4902 commentaires issus du site des EGB (www.etatsgenerauxbioethique.fr) répartis dans 11 propositions relatives à la recherche sur l'embryon et les CSEH.

Le site des EGB se matérialise sous la forme d'un forum : une proposition initiale avec un paragraphe explicatif sont suivis de deux sections de commentaires postés par les contributeur·ice·s au débat, se positionnant « pour » ou « contre » la proposition initiale. Ce sont ces commentaires qui ont fait l'objet de l'analyse.

Résultats

L'analyse montre que la majorité des participant·e·s au débat sont opposé·e·s à la recherche sur l'embryon et les CSEH. On retrouve 4 thématiques structurantes du débat, présentes à la fois dans les commentaires « pour » et « contre » :

- Les réflexions éthiques (41.9% du corpus). On y retrouve les questions relatives au statut de l'embryon, qui y sont majoritaire (63% de cette catégorie et 25% du corpus total), les valeurs à défendre dans le projet de loi.
- Les propositions de mise en œuvre (32.5% du corpus) : il s'agit des catégories relatives au cadre législatif (modification, maintien des règles existantes, alternatives à favoriser)

- La justification de la recherche (18.9% du corpus). Y sont cités les questions des objectifs et des enjeux (économiques, scientifiques) sous-tendues par la recherche.
- Les commentaires relatifs à l'organisation du débat (5.8% du corpus) et sont majoritairement des critiques réalisées à l'encontre des organisateur-ice-s du débat et des contributeur-ice-s.

Discussion

La question du statut de l'embryon est l'enjeu central du débat. L'argument de sa personnalité apparaît nécessaire et suffisant pour justifier de la non-acceptabilité de la recherche. D'un point de vue normatif et éthique, il semble difficile d'approuver une recherche dont la finalité est la destruction d'une personne humaine, quelque qu'en soit l'objectif.

Pour les personnes qui justifient la recherche en postulant que l'embryon n'est pas une personne humaine, l'implication d'arguments conditionnels devient nécessaire. D'accord pour la recherche, mais à condition que celle-ci s'effectue sur un autre objet ou avec une autre finalité (cellules IPS, sang de cordon ombilical).

Aussi, de la même façon qu'il apparaît difficile d'un point de vue normatif de se positionner contre la recherche, surtout quand elle soutient un objectif médical/curatif, la question de la conditionnalité de la recherche suit de très près la question du statut dans la logique argumentative. On assiste donc une logique normative conditionnelle (Flament, 1994) autour de la recherche sur l'embryon humain.

Ces éléments viennent souligner que l'avènement technoscientifique autour de l'embryon l'inscrit comme un participant à la vie sociale et politique, vecteur de tensions idéologiques (Michaels & Morgan, 1999 ; Morgan, 2003).

Finalement, la façon qu'ont les sujets de se positionner éthiquement sur ces questions biomédicales renvoie à des questions socio-représentationnelles plus larges sur la façon dont ils vont définir le vivant et l'humanité, et la « juste » façon dont nous devrions interagir avec.

Ces résultats et les enjeux qu'ils sous-tendent ne sont pas sans rappeler les débats qui entourent d'autres technologies ayant attiré à la reproduction comme l'interruption volontaire de grossesse ou la Procréation Médicalement Assistée.